

Demande de subvention – Fonctionnement

Informations

Pour déposer une demande de subvention auprès de la ville de Saint-Denis, vous devez obligatoirement l'enregistrer sur Internet en vous connectant sur <https://demarches.saintdenisenligne.fr>.

Ce document reprend l'ensemble des informations que vous devrez communiquer sur la plateforme internet. Il vous permet de préparer votre demande avant de la saisir en ligne sur Internet.

Cette demande de subvention concerne le fonctionnement de votre association. Cette subvention contribue au financement de tout ce qui relève de la gestion de l'association. Par exemple, les frais d'assurance, les frais bancaires, les frais de location de salles.

A Saint-Denis, il existe aussi une subvention d'aide au projet. Cette subvention prend en charge une partie ou l'ensemble des charges liées à un projet spécifique de votre association.

1- Critères pour faire une demande de subvention

1.1 Votre association existe depuis un an ?

oui non

1.2 Les activités de votre association rayonnent sur Saint-Denis ?

oui non

1.3 Le siège de l'association est à Saint-Denis ou votre association participe à la vie locale ?

oui non

1.4 L'activité de votre association est réelle (organisation d'une assemblée générale chaque année, consultation régulière des membres de l'association, statuts et documents comptables à jour) ?

oui non

1.5 Le montant de la subvention que vous demandez est nettement supérieur aux recettes que l'association perçoit ?

oui non

1.6 Votre association est une association sportive ?

(si vous êtes une association sportive, les demandes de subvention doivent être adressés à la direction des Sports de la ville de Saint-Denis)

oui non

2- Identité de votre association

2.1 Nom de l'association :

2.2 Numéro de siret :

2.3 Numéro RNA :

2.4 Objet de l'association

(l'objet que vous avez indiqué lors de votre déclaration d'association)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.5 Numéro de téléphone :

2.6 Mail :

2.7 Adresse du siège social :

.....
.....
.....

2.8 Code postal :

2.9 Ville :

3- Membres du conseil d'administration

3.1 Nom du président ou de la présidente de l'association :

.....

3.2 Nom du trésorier ou de la trésorière de l'association

.....

4- Relations avec d'autres associations

.....
.....
.....
.....
.....

5- Moyens humains

	Année N-1
Nombre d'adhérents	
Dont hommes	
Dont femmes	
Nombre de bénévoles	
Nombre de volontaires	
Nombre total de licenciés	
Nombre de licenciés hommes	
Nombre de licenciés femmes	
Nombre de salariés	
Dont nombre d'emploi aidé	
Nombre de salariés en EPT (Equivalent Temps Plein. Par exemple : 1 salarié à mi-temps sur 12 mois = 0,5 ETP, 1 salarié à temps plein sur 6 mois = 0,5 ETP. 2 salariés à mi-temps = 1 ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Cumul des 5 salaires annuels bruts les plus élevés (arrondi à l'euro)	

6- Demande de subvention

6.1 **Exercice** (année de réalisation) :

6.2 **Thématique de votre action** (vous devez choisir une seule thématique)

- Arts, culture et patrimoine
- Anciens combattants, mémoire
- Vie des quartiers
- Loisirs, enfance, famille
- Sport
- Santé, handicap
- Solidarité internationale, humanitaire
- Education populaire, jeunesse, formation
- Environnement, développement durable, transition écologique
- Emploi, insertion, développement économique
- Solidarité et social
- Défense des droits, citoyenneté, lutte contre les discriminations

6.3 **Nouveau/ reconduction**

- Nouvelle action
- Reconduction d'une action (déjà mise en œuvre par le passé)

6.4 **Montant demandé** (pour cette subvention au fonctionnement)

.....€.

6.5 **Lieux de réalisation de vos actions**

.....
.....
.....

6.6 **Moyens matériels et humains alloués au fonctionnement de l'association**
Comment votre association fonctionne (quels moyens ? avec qui ? quels locaux ?) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Salariés		
Bénévoles		
Intervenants extérieurs		

ETPT : équivalent temps plein travaillé
 Equivalent Temps Plein. Par exemple : 1 salarié à mi-temps sur 12 mois = 0,5 ETP,
 1 salarié à temps plein sur 6 mois = 0,5 ETP. 2 salariés à mi-temps = 1 ETP

7- Les aides en nature apportées par la ville

(durant l'année précédente)

La ville de Saint-Denis vous a déjà accompagné pour :

La mise à disposition de locaux permanents : oui non

La mise à disposition de locaux ponctuels (par exemple : salle de la Bourse du travail ou autres salles municipales) : oui non

Aide matériel (prêt de matériel) : oui non

Reprographie : oui non

Prise en charge de transport : oui non

Mise à disposition d'une buvette ou d'un stand de restauration : oui non

Formations : oui non

Autres : oui non

8- Nature de vos activités

Activité 1 :

.....

Description :

.....

.....

.....

.....

Activité nouvelle : oui non

Activité payante : oui non

Activité annuelle : oui non

Montant :€

Activités réservés aux adhérents : oui non

Nombre de participants :

Dont enfants :

Dont adultes :

Activité 2 :

.....

Description :

.....

.....

.....

.....

Activité nouvelle : oui non

Activité payante : oui non

Activité annuelle : oui non

Montant :€

Activités réservés aux adhérents : oui non

Nombre de participants :

Dont enfants :

Dont adultes :

Activité 3 :

.....

Description :

.....
.....
.....
.....

Activité nouvelle : oui non

Activité payante : oui non

Activité annuelle : oui non

Montant :€

Activités réservés aux adhérents : oui non

Nombre de participants :

Dont enfants :

Dont adultes :

Autres :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

...

9- Budget prévisionnel de l'association

Informez l'année concernée, puis remplissez le tableau du budget.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
Achats	0	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services		Prestation de service	
Achats matières premières et fournitures		Recettes billetterie	0
Autres dépenses		Recette abonnements, adhésion	
Services extérieurs		Vente de marchandises (buvettes,...)	
Locations		Frais de participations (inscriptions)	
Entretien et réparation		Subventions d'exploitation	
Assurance		Etat	
Documentation		Région(s)	
		Département(s)	
Autres services extérieurs	0	Fonds européens	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s)	
Publicité, publication		Ville – aide au projet	
Déplacements, missions		Ville – contrat-ville	
Services bancaires, autres		Ville – Fonctionnement	
Impôts et taxes	0	Ville- autre (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		Autres villes	

Autres impôts et taxes		Organismes sociaux	
Charges de personnel	0	Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées	
Charges sociales		Autres produits de gestion courante provisions	
Autres charges de personnel		Autres produits de gestion courante provisions	
Autres charges de gestion courante		Cotisations	
Charges financières		Dons manuels	
Charges exceptionnelles		Legs	
Dotations aux amortissements, provisions et engagements		Dons, mécénats	
Emplois des contributions en nature		Produits financiers	
Secours en nature		Produits financiers	
Mise à disposition gratuite de biens et de services		Produits exceptionnels	
Personnel bénévole		Produits exceptionnels	
		Reprises sur amortissements et provisions	
		Contributions volontaires en nature	
		Bénévolat	
		Prestations en nature	
		Dons en nature	
TOTAL DES DEPENSES	0	TOTAL DES RECETTES	0

Le montant des recettes doit être égal au montant des dépenses. Vous pouvez si vous le souhaitez valoriser l'aide en nature qui contribue à la mise en œuvre de votre action (bénévoles, prêt de locaux...) et rajouter des commentaires.

10- Domiciliation bancaire

9.1 Domiciliation bancaire à l'étranger, hors SEPA :

- Oui
- Non

9.2 Titulaire du compte :

.....

IBAN

.....

BIC

.....

Documents à joindre à votre demande

- RIB
- Dernier rapport d'activité approuvé
- Compte de résultat du dernier exercice
- Budget prévisionnel de l'association
- Bilan financier N-1 (Pour une demande de subvention en 2023, le bilan financier sera celui de l'année 2022)

Attention : sur Internet, n'oubliez pas de cliquer sur « transmettre » à l'étape 5 « Récapitulatif » de la demande.